

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU VAR

Envoyé en préfecture le 08/12/2021

Reçu en préfecture le 08/12/2021

Affiché le 08 DEC. 2021

ID : 083-218301091-20211026-2021_48-DE

Brevo
Levraut

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE 83840 LA ROQUE-ESCLAPON

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Municipal : 11
En exercice : 10
Qui ont pris part à la délibération : 10

Date de convocation

Date d'affichage

15 Octobre 2021

15 Octobre 2021

SEANCE DU VINGT SIX OCTOBRE DEUX MILLE VINGT ET UN

N° 2021_47

L'an Deux Mille Vingt et un, le Vingt-six du mois d'Octobre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre **prescrit** par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame **PEREZ LEROUX Nathalie**, Maire de la Commune, Conseillère Départementale du Var,

Présents : PERRIMOND Bernard, BELISAIRE Thomas, Adjoint.

Mesdames BREZINA Yana, MOREL Annick, Conseillères Municipales, Messieurs FABRE Guillaume, ORSET Loïc et BONOME Stéphane. Conseillers Municipaux.

Pouvoirs : PERRIMOND Jean-Noël à MOREL Annick.
BELISAIRE Louis à PERRIMOND Bernard.

Secrétaire de séance : Madame BREZINA Yana.

Objet : Acquisition de deux Mobil home pour le Camping Municipal « Notre-Dame »

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que Messieurs HUG Jack et DI MASCIO, locataires d'un emplacement sur Camping « Notre-Dame » lui ont fait savoir qu'ils souhaitent vendre leurs biens.

Conformément aux contrats de location en vigueur, ils proposent ces ventes, et ils soumettent leurs offres en priorité à la Mairie.

Madame le Maire expose que les demandes de location sont de plus en plus nombreuses, et que pour répondre à ce besoin, la Commune a l'opportunité de se porter acquéreur de deux mobil home en parfait état d'entretien, l'un d'entre eux étant déjà prévu pour un aménagement adapté à l'accueil des personnes à mobilité réduite P.M.R.

Le montant de ces deux transactions sont fixées d'un commun accord à la somme de Quinze mille Euros (15 000) pour Mr HUG, et de 7 000 € pour Monsieur DI MASCIO.

Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

Par : 10 Voix : Pour 10 voix ; Abstention : voix ; Contre : 0 voix ;

- De procéder à l'acquisition des deux mobil home ci-dessus exposée pour la somme globale de Vingt-deux mille Euros, (22 000),
- Précise que les crédits sont inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2021,

- Autorise son Maire à effectuer toutes démarches nécessaires à ces acquisitions pour les besoins du Camping Municipal.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois, et an ci-dessus.

Pour copie certifiée conforme à l'acte original.

Le Maire,
Nathalie PEREZ LEROUX



Acte rendu Exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 08 DEC. 2021
et Notification ou publication
le 08 DEC. 2021

Le Maire
